

## Communiqué de presse du 26 janvier 2020

### PROMÉTERRE EN FAVEUR DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'INDONÉSIE

La votation fédérale du 7 mars prochain portera notamment sur l'accord entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Indonésie. Le texte a fait l'objet d'un référendum au nom du respect planétaire de l'environnement et des forêts primaires, en relation avec les facilités accordées pour l'importation d'huile de palme. N'y voyant aucune menace sérieuse pour la production oléagineuse suisse, Prométerre n'a pas jugé bon d'adhérer au mouvement référendaire. En faveur du « OUI », l'association professionnelle estime raisonnable de laisser à cet accord commercial – le premier signé par la Suisse intégrant une clause de durabilité – l'occasion de faire ses preuves, en contrepartie des avantages agricoles concédés.

L'accord de libre-échange avec l'Indonésie pose des conditions contraignantes aux importations de denrées végétales indonésiennes issues des palmiers à huile, en particulier sur leur traçabilité. Ces produits devront être certifiés selon des normes internationales quant à leur provenance et à leur durabilité (préservation des forêts pluviales et des droits humains).

Avec une préférence bien installée des consommateurs suisses pour l'huile de colza, les risques de substitution et la menace sur la production nationale d'oléagineux en Suisse sont plutôt faibles. En revanche, les opportunités nouvelles qu'offre cet accord pour notre industrie d'exportation, dans un temps de très grandes incertitudes économiques, ne sont de loin pas négligeables. Or, pour prospérer, l'agriculture suisse a aussi besoin d'un environnement économique dynamique, qui dépend d'abord de la santé des autres secteurs d'activité. C'est donc par un choix posé et bien pesé qu'au nom des professionnels de la terre vaudois, Prométerre propose de ne pas rejeter ce premier accord commercial qui tient compte des principales revendications de l'agriculture et ne demande qu'à faire la preuve des espérances réciproques que les pays signataires ont placé dans leurs futures relations. De plus, dans le cas où une telle analyse, contre toute attente, s'avérerait fautive quant à la poursuite de la bonne tenue du marché du colza en Suisse, une clause de sauvegarde permettra au Conseil fédéral de corriger le tir en temps et lieux opportuns.

#### Renseignements complémentaires

Claude Baehler, président, 079 274 00 61, [c.baehler@prometerre.ch](mailto:c.baehler@prometerre.ch)

Luc Thomas, directeur, 079 779 30 83, [l.thomas@prometerre.ch](mailto:l.thomas@prometerre.ch)

**Prométerre** est l'association faitière vaudoise de défense professionnelle et de promotion des métiers de la terre et la Chambre d'agriculture du canton de Vaud. Outre la défense des intérêts généraux de l'agriculture vaudoise, **Prométerre** propose des services et du conseil aux exploitants agricoles et viticoles. Elle tient également le secrétariat d'organisations professionnelles et assume des mandats publics. **Prométerre** compte environ 3000 membres individuels, 33 organisations sectorielles et plus de 150 collaborateurs. Son siège est à la Maison du Paysan, à Lausanne.